

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Panacur Pâte 187,5 mg/g pâte orale pour chevaux et ânes

2. Composition

Par g :

Substance active :

Fenbendazole 187,5 mg

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle 1,7 mg

Parahydroxybenzoate de propyle 0,16 mg

3. Espèces cibles

Cheval et âne.

4. Indications d'utilisation

Pour le traitement des grands et petits strongles (stade luminale), *Oxyuris equi* (stade adulte) et *Parascaris equorum* (stade adulte).

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. Mises en gardes particulières

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Les situations suivantes doivent être évitées car elles peuvent donner lieu à une résistance accrue résultant en un traitement inefficace :

- l'utilisation fréquente et répétée d'anthelminthiques de la même classe sur une période prolongée ;
- un sous-dosage lié à une sous-estimation du poids corporel, à l'administration incorrecte du médicament vétérinaire ou à l'absence d'un étalonnage adéquat de l'appareil de dosage (si présent).

Des cas cliniques suspects de résistance aux anthelminthiques doivent être davantage étudiés au moyen de tests appropriés (ex. Faecal Egg Count Reduction Test). Si ces tests indiquent fortement une résistance à un anthelminthique particulier, un autre anthelminthique appartenant à une autre classe pharmaceutique et possédant un mécanisme d'action différent doit être utilisé.

Comme la résistance aux benzimidazoles chez les nématodes gastro-intestinaux a été décrite chez les chevaux, surtout pour les petits strongles (cyathostomes), l'utilisation de ce médicament vétérinaire doit être basée sur des données épidémiologiques locales relatives à la sensibilité des nématodes ainsi

que sur les recommandations permettant de réduire le développement de la résistance aux anthelminthiques.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Limiter au minimum le contact direct avec la peau.

Se laver les mains après utilisation.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et la lactation.

7. Effets indésirables

Cheval et âne :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):	Symptômes gastro-intestinaux et réactions d'hypersensibilité
--	--

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification {détails relatifs au système national}.

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

Une dose unique de 7,5 mg de fenbendazole par kg de poids vif (correspondant à 1 gramme de médicament vétérinaire par 25 kg de poids vif).

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

Le contenu d'un seul injecteur suffit pour le traitement d'un animal de 600 kg.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Réglez l'injecteur à vis de réglage sur le poids estimé du cheval. Ouvrez la bouche du cheval et videz l'injecteur le plus en arrière possible sur la langue.

10. Temps d'attente

Viande et abats : 20 jours

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver en dessous de 25 °C.

Ne pas conserver au réfrigérateur ou ne pas congeler.

À conserver à l'abri du gel.

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après Exp.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car le fenbendazole pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V119174

Tailles des emballages :

Boîte de 1 injecteur à 24 g et boîte de 10 injecteurs à 24 g.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Octobre 2024

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pay-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

Intervet Productions S.A., Rue de Lyons, 27460 Igoville, France

Représentant local et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

MSD Animal Health Belgium
Tél: + 32 (0)2 370 94 01